

# Des allocations familiales « plus simples, plus justes »

SÉCURITÉ SOCIALE Plus de 10.000 signatures pour la pétition « allocsenmieux » lancée par la Ligue des familles

Un rouleau de 10 mètres de long contenant des dizaines de milliers de signatures pour « des allocations familiales plus simples et plus justes » : c'est le cadeau offert ce lundi par la Ligue des familles à Céline Fremault (CDH), la ministre bruxelloise en charge de ce dossier, et à Alda Greoli, la cheffe de cabinet du ministre wallon de l'Action sociale Maxime Prévot (CDH). L'occasion d'interpeller les ministres sur l'avenir de ce pilier important de la sécurité sociale.

La Ligue des familles donne plusieurs pistes afin de réformer en profondeur le système des allocations familiales. Une réforme qui a déjà été débattue avec tous les groupes politiques des deux parlements, wallon et bruxellois ; et aujourd'hui s'ouvre le débat avec les ministres compétents.

La Ligue défend essentiellement quatre propositions : d'abord, une allocation unique pour chaque enfant ; ensuite, un supplément pour les enfants de plus de 14 ans ; troisièmement, une adaptation du montant reçu aux revenus ; et enfin, le maintien des majorations pour enfants orphelins et handicapés.

« Il est un peu prématuré de répondre à ces nouvelles propositions, a déclaré Céline Fremault.

*Il s'agit d'un chantier gigantesque dont il faut bien cerner tous les aspects et tous les obstacles. Nous agissons pour le bien des familles mais pour cela, il faudra prévoir une période de transition pour qu'il n'y ait aucune perte. »*

Pour la cheffe de cabinet de Maxime Prévot, « le système actuel fonctionne bien. Passer d'un système à un autre est compliqué, car il ne faut pénaliser personne. Des groupes de travail étudient la légalité et la faisabilité d'une telle réforme. »

## Jusqu'à décembre 2019

Les entités fédérées ont jusqu'à décembre 2019 pour reprendre la pleine compétence du dossier mais espèrent bien y arriver plus tôt. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, les Communautés et Régions sont responsables des allocations familiales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'argent des allocations est également transféré à ces entités fédérées. Pour Bruxelles et la Wallonie, il s'agit de 2,6 milliards d'euros qui sont entre les mains des politiques régionaux et communautaires. La Ligue compte bien veiller à ce que l'intérêt des familles soit respecté. ■

**BENJAMIN DI LAURO (st.)**